

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 94 (1958)

Heft: 38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
 Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
 PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



En Ethiopie: un expert de la FAO apprend aux paysans à utiliser les outils aratoires

Partie corporative

Editorial

A quoi bon ?

J'ai visité la semaine dernière une importante fabrique métallurgique et j'ai parcouru avec un vif intérêt les différentes halles dans lesquelles s'effectuent l'usinage et le montage. J'ai admiré le soin et la précision qu'apportent les ouvriers dans leur travail et je me suis pris à envier tous ceux qui ont le privilège de préparer minutieusement les pièces qui permettront à la machine de fonctionner et d'émerveiller les visiteurs par ses réalisations compliquées. Qu'il doit être réconfortant de savoir que l'objet que l'on façonne occupera une place bien déterminée et indispensable dans un ensemble qui se comportera de manière harmonieuse. Il est vrai que l'esprit d'équipe qui anime tous les artisans de telles réalisations est imposé à chacun, puisque le but à atteindre comme les moyens à utiliser sont clairement définis. Il est non moins évident que la matière réagit toujours de la même manière dans des conditions données et que cela facilite considérablement les opérations.

Le lendemain de cette visite, j'ai retrouvé mes élèves et mes collègues. J'ai songé à tous ces ouvriers rencontrés la veille et qui travaillent une pièce après l'autre en sachant ce qu'elle deviendra. J'ai considéré mes 28 élèves que j'enseigne tous en même temps ; j'ai cherché en vain à me représenter quelle serait leur place dans cette vaste machine qu'est le monde, la société, et dont le fonctionnement actuel ne satisferait pas le moins exigeant des chefs d'entreprise. Ces considérations ne m'ont guère apporté de réconfort. Sans doute est-ce bien osé de comparer la matière à l'être humain ! Les partisans de la pédagogie moderne m'objecteront que l'on ne forme pas un enfant comme une pièce de métal et qu'il faut donner à l'élève la possibilité de s'épanouir. Il n'empêche que notre rôle consiste tout de même à permettre aux hommes de demain de trouver leur place dans la société. Possédons-nous pour cela un plan bien défini ? Non, les avis et les intérêts surtout sont trop divergents à ce sujet. Que reste-t-il alors aux intellectuels que nous sommes ? En particulier, l'esprit d'équipe qui permettrait de coordonner les efforts, de ne pas détruire ce qui a été fait, mais de poursuivre la tâche commencée par un autre ? Hélas, nous sommes bien trop individualistes ! des barrières séparent les différents ordres d'enseignement ; chacun de nos cantons conserve jalousement ses prérogatives en matière d'instruction publique ; la politique s'en mêle et n'arrange rien.

Il y a là de quoi refroidir les plus chauds partisans de la collaboration, de quoi calmer les esprits les plus dynamiques. Il n'y a rien d'étonnant à ce que certains collègues s'écrient, désabusés : « A quoi bon ! » Ils sont découragés par l'incompréhension des autorités scolaires, par le manque de reconnaissance des parents et souvent aussi par l'indifférence de leurs collègues. Il est difficile d'allier la fougue trop généreuse d'un jeune instituteur à la pondération bien calculée de celui qui se sent fort de son expérience. Je n'y vois qu'un seul moyen. Apprenons à nous connaître davantage ; créons nous-mêmes cet esprit d'équipe qui ne nous est pas forcément imposé par

nos conditions de travail. Efforçons-nous de trouver dans un idéal qui respecte la liberté du prochain ce plan d'action qui nous manque. Ainsi les barrières tomberont peu à peu. Enfin, soyons conscients que c'est peut-être à cause de nous que certains collègues s'écrient : « A quoi bon ! »

E. P.

SPR - Comité central

Avant la séance commune avec le SLV, le comité central SPR a siégé à Bienne, le 26 octobre, sous la présidence d'A. Neuenschwander. Le futur comité romand, A. Perrot, L. Monnier, A. Paroz, Mlle D. Hanché participait à la séance : excellent exercice de préparation à l'exercice prochain du pouvoir.

Le comité du Salon international, du Salon de l'enfance et de la jeunesse continue son travail de préparation pour ses prochaines manifestations dont la plus importante aura lieu en 1960.

La SPR continuera son appui à l'organisation des Journées internationales de Trogen.

L'école suisse de Bogota a enfin trouvé un directeur.

La NUT d'Angleterre invite un délégué de la SPR à l'exposition qu'elle organise à Londres à fin mai ; cette exposition est surtout destinée à attirer l'attention de l'opinion publique sur l'œuvre accomplie par l'école et surtout sur les besoins de celle-ci.

A titre d'information, la NUT nous envoie sa protestation très vive contre les troubles racistes de Nottingham et Notting Hill.

Enfin des nouvelles de la Confédération mondiale, notamment un compte rendu très sommaire du congrès de Rome.

SLV - SPR

Séance commune des comités

Bienne - 26 octobre 1958

La séance commune des deux comités a eu lieu à Bienne le 26 octobre, sous la présidence d'A. Neuenschwander.

Après les paroles de bienvenue et de présentation, Neuenschwander félicite Richner de son élection au comité de la CMOPE ; il procède ensuite à un tour d'horizon sur les relations entre SLV et SPR au cours de ces quatre années du comité genevois. Il constate combien ces relations sont nécessaires et combien il est utile que, sur les problèmes généraux qui se posent à l'ensemble du corps enseignant suisse, des solutions valables pour tous soient étudiées par nos deux associations. Il rappelle la collaboration qui existe déjà pour les Journées internationales de Trogen, pour la KOFISCH et pour les commissions de travail. Ces relations doivent être encore intensifiées,

Partie corporative : Editorial : A quoi bon ? — SPR - Comité central. — SLV-SPR - Séance commune des comités. — Sur les incidents d'Angleterre. — A l'Organisation internationale du Travail. — Vaud : Loi primaire. — Perplexité (fin). — Mon second livre. — Un instrument de travail. — Les questionnaires. — Educatrices des petits. — Communiqué de l'AVOPTM. — Société vaudoise d'éducation chrétienne. — Section Echallens - Gymnastique. — Nouveaux brevetés. — Maîtres et maîtresses de gym. — Genève : Avez-vous répondu ? — UIG - Convocation. — Vers l'unité. — Visite des établissements Bobst & Fils S.A. — Le chalet du Grutli à 10 ans. — Pour vous, amateurs de théâtre. — Neuchâtel : Cartel. — Assemblée du 20 octobre. — En marche vers le centenaire. — ESP - Du rapport sur la marche des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds. — Jura bernois : Assemblée du comité général. — Cours de photographie. — Divers : Communiqué. — SSMG - Publication des cours d'hiver 1958. — Perle. —

sans que chaque association y compromette sa personnalité.

Sans doute, il y a eu quelques divergences, et cela est inévitable, mais dans la mesure du possible il convient de nous mettre d'accord chaque fois que c'est possible, et cela pour le plus grand bien du corps enseignant suisse et de notre école.

Th. Richner, président du SLV, jette à son tour un regard rétrospectif sur ces dernières années qui ont vu reprendre la tradition des réunions communes annuelles et il s'associe au vœu de Neuenschwander de voir les rapports entre SPR et SLV devenir plus étroits encore. Devant la diversité de nos systèmes scolaires suisses et celle même de nos associations d'enseignants, il est d'autant plus nécessaire que notre tâche commune, celle d'élever la jeunesse suisse de demain, soit examinée en pleine collaboration. A l'intérieur, nous avons à coordonner nos efforts ; à l'extérieur, nous devons nous rendre compte que seul un corps enseignant uni, présentant des propositions précises et bien étudiées, peut obtenir des résultats.

Richner passa en revue les problèmes actuels : crise du comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger, centre suisse d'information et de documentation, statistique des traitements du corps enseignant suisse, exposition de l'œuvre des tableaux scolaires du Pestalozzianum à Zurich. Partout, nos deux associations peuvent coopérer. En terminant, le président du SLV prend congé avec regret des membres du comité genevois de la SPR.

La séance de relevée est tout entière consacrée à la discussion des propositions qui pourraient être présentées devant les représentants des quelque quarante organisations que se propose de convoquer le Département fédéral de l'intérieur, au sujet de la création d'un **centre d'information et de documentation pédagogique**. Discussion fort longue et très approfondie, bien nécessaire pour rapprocher les points de vue. Il va sans dire qu'il y a déjà des conceptions aussi différentes que possible sur les tâches, l'organisation, le financement du futur organisme, conceptions qui vont de la simple boîte aux lettres à une superdirection de l'école suisse. Nos collègues du SLV voudraient que surtout ce nouveau centre ne devienne pas un organe qui ait à donner des directives aux cantons et verrait presque l'ombre du bailli scolaire se profiler sur la muraille. Pour eux, ce centre ne devrait pas être un bureau de plus au Palais fédéral, mais l'organisation en devrait être confiée aux associations suisses du corps enseignant qui désignerait une commission assez étendue ; celle-ci organiserait le travail qui serait confié à un directeur, et certainement il aurait suffisamment à faire, dès le début ; le bureau pourrait ensuite se développer suivant les besoins. La Confédération en assumerait les frais, puisque ce centre accomplirait une tâche qui incombe évidemment au gouvernement central.

Nos délégués SLV et SPR pourront donc défendre des propositions communes sur le plan de travail à fixer au centre, sur les organes qui le surveilleront, sur son financement et sur la façon dont il fonctionnera.

La séance était remarquablement organisée par nos collègues de Bienne, et toutes les discussions se déroulèrent dans une atmosphère sereine et cordiale.

G. W.

Sur les incidents d'Angleterre

Les troubles raciaux qui ont éclaté récemment en Angleterre ont bouleversé l'opinion publique de ce pays. Commentant ces événements, un article du Schoolmaster (19 septembre), organe de la National Union of Teachers, constate qu'ils ont violemment secoué l'idée des Anglais que la tolérance envers la race, la couleur et les croyances était un élément essentiel du caractère national et du genre de vie de la nation. Sans dramatiser, l'article constate que les troubles ont été purement locaux et qu'ils sont dus à des adolescents aux sentiments antisociaux.

« Cependant, l'explosion de haine et l'agression ne se sont pas étendus comme un feu de forêt, comme c'aurait pu être le cas, dans une société foncièrement gangrenée ; au fond, semble-t-il, le mal a été limité ; la Loi, qui constitue toujours un signe sensible de la conscience sociale d'une communauté, a été maintenue par de sévères jugements des meneurs ainsi que la tradition « que quiconque, quelle que soit la couleur de sa peau, a le droit de se promener en paix dans nos rues, avec la tête droite et sans crainte », comme il a été dit au tribunal d'Old Bailey... »

Mais il y a un indice très prometteur de la santé foncière de notre société : même au cœur de la zone des troubles, il n'y a eu aucun signe de tension raciale dans nos écoles. Pas un seul incident n'a été signalé, aucune enquête n'a fait sortir un soupçon quelconque de trouble de cette sortie dans les écoles de Nottingham, Notting Hill ou de n'importe lequel des districts londoniens, où des colonnes d'immigrants de couleur pourraient avoir offert un terrain fertile, dans un climat différent, à l'extension du problème des gens de couleur dans les écoles.

Pour tous ceux qui connaissent de première main la tradition libérale de nos écoles, cela n'est pas une surprise ; et réellement, c'est un fait bien connu que les jeunes enfants travaillent et jouent ensemble sans aucune idée de la différence de race et de couleur.

Toutefois, la capacité de triompher de l'impression que font sur les enfants les scènes de violence et l'éruption passagère des préjugés contre les gens de couleur dans l'entourage domestique (toujours, comme le savent les éducateurs, la plus puissante influence à combattre), est un remarquable hommage rendu à ceux qui ont fait de nos écoles des communautés où les enfants de toutes races peuvent ensemble vivre et travailler heureux.

Cette influence civilisatrice ne s'exerce pas tant par des exhortations morales, mais plutôt pratiquement par l'accueil chaleureux d'enfants de toutes races et de toutes couleurs sur un pied de parfaite égalité. Une œuvre fort efficace s'accomplit ainsi dans la classe par des cours destinés à créer et développer la compréhension internationale et la tolérance raciale ; mais pour cela, comme pour beaucoup d'autres choses, une once de pratique vaut une tonne de théorie. Les enseignants, comme tout autre groupe d'individus, diffèrent d'opinions politiques et religieuses, mais comme corps ils forment une des forces les plus libérales et les plus tolérantes de la communauté... L'influence constante des écoles dans cette crise provient surtout de l'exemple personnel et de l'humanité positive de ceux qui en font preuve. »



A L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La réunion d'experts sur les problèmes du corps enseignant, qui siège au Bureau international du Travail depuis le 20 octobre, aura terminé ses travaux au moment où ces lignes paraîtront. Elle comptait une vingtaine de participants, représentant autant de pays, plus une dizaine d'observateurs.

Mon premier article (voir « Educateur » du 18 octobre), analysait sommairement le rapport consacré à la première question de l'ordre du jour : Aperçu général des problèmes sociaux et économiques intéressant le personnel enseignant. Le deuxième rapport est, je le rappelle, consacré aux Principes servant de base à la détermination des traitements du personnel enseignant. C'est la deuxième question à l'ordre du jour.

Toute la situation actuelle, au point de vue des traitements, est dominée dans le monde entier par la pénurie d'éducateurs, et surtout d'éducateurs qualifiés.

« L'expansion des programmes préscolaires, l'introduction ou l'extension de l'instruction obligatoire, le prolongement de la période de scolarité et de l'instruction secondaire sont parmi les caractéristiques principales d'une évolution dont l'objet est de mettre l'enseignement scolaire... ou une éducation plus complète et plus poussée à la portée du plus grand nombre possible d'enfants. D'autre part la rapidité des progrès technologiques constitue dans tous les pays un élément nouveau dont les répercussions sont considérables dans les domaines social et économique. L'une de ces conséquences est, dans les pays économiquement avancés, le besoin pressant de personnel qualifié de tous ordres : savants, techniciens et personnel de direction hautement qualifiés, ou bien ouvriers exercés ; on a pris ainsi conscience des avantages de hautes qualifications acquises grâce à l'instruction, et les jeunes gens voient là un encouragement à prolonger leurs études afin de perfectionner leurs qualifications. »

Cette extension de l'instruction scolaire, ajoutée à l'augmentation considérable de la natalité, a créé des besoins nouveaux, en quantité et en qualité, tandis que, dans les pays qui ont souffert de la guerre, les jeunes, qui arriveraient maintenant à l'âge où ils commencerait leurs études de préparation à l'enseignement, manquent ; de plus, on demande partout, dans le secteur privé, des gens hautement qualifiés, et on leur offre des situations autrement rémunératrices que celles qu'ils trouvent dans l'enseignement.

Si l'on veut donc obtenir des enseignants en nombre suffisant, et des enseignants pleinement qualifiés, il faut donc que leurs traitements correspondent à l'importance capitale des fonctions qu'on veut leur confier. Or, sur quels principes s'appuie-t-on pour fixer ces traitements ?

Ces principes sont extrêmement variés ; dans les pays fortement centralisés, les barèmes nationaux sont appliqués dans tout le pays, tandis que dans les Etats où l'enseignement dépend totalement ou partiellement des autorités régionales ou locales, de grosses différences sont constatées entre les différentes parties du pays. Cependant, dans ce dernier cas, certains exemples, comme l'Angleterre, l'Ecosse, les Etats-Unis, montrent qu'il est possible de faire adopter des normes applicables dans tout le pays, et il semble qu'ailleurs la tendance générale soit d'arriver à une certaine uniformisation des traitements des gens accomplissant les mêmes tâches.

Il va sans dire que partout, le rôle des associations du corps enseignant dans la fixation des traitements est considérable ; soit qu'elles interviennent officiellement, soit officieusement. En général, leur influence se manifeste surtout lors des négociations préliminaires à la présentation d'une nouvelle échelle des traitements. C'est bien le moment le plus favorable et où les efforts des organisations corporatives ou syndicales ont le plus de chances d'agir avec efficacité.

Un exemple bien intéressant est celui de l'Angleterre où les traitements sont fixés par un comité paritaire, le comité Burnham, du nom de son premier président. Composé de 26 représentants des autorités locales et de 26 représentants du personnel enseignant, « il propose, chaque fois qu'il le juge approprié, ou que le ministre l'invite à le faire, les barèmes de rémunération qu'il juge adéquats. Le rapport du comité Burnham est communiqué au ministre qui, lorsqu'il l'approuve, rend une ordonnance donnant effet à ce rapport ».

Pour souligner l'importance des associations professionnelles, le rapport du BIT cite un texte édité par l'Association nationale de l'Education (NEA) des Etats-Unis, lequel constate qu'à l'enseignant incitant de grandes responsabilités en tant que membre d'une profession organisée. « Le plus souvent, ces responsabilités comprennent deux missions de portée générale : obtenir l'appui nécessaire pour mener à bien le programme d'enseignement que requiert notre époque ; améliorer les conditions de vie et le standing des membres de la profession afin d'y attirer et d'y retenir ceux qui devraient en faire partie. » ≈

Parmi les facteurs qui interviennent dans la détermination de l'échelle des traitements, il faut mentionner d'abord le type d'établissement scolaire et les qualifications requises. En général, lorsque l'enseignement primaire requiert pour la préparation de ses instituteurs moins de temps que l'enseignement secondaire pour celle de ses professeurs, les traitements de ceux-ci sont plus élevés que les traitements de ceux-là ; en général, la rémunération des enseignants primaires va des deux tiers aux quatre cinquièmes de celle des enseignants secondaires. Cependant l'Angleterre et les Etats-Unis, ces derniers dans leur majorité, accordent les mêmes traitements aux uns et aux autres, mais ils donnent des suppléments suivant la qualification des enseignants.

Si le principe « à travail égal, salaire égal » est accepté par un nombre toujours plus grand de pays, beaucoup ne l'ont pas encore adopté et des différences sensibles entre les traitements masculins et féminins existent toujours. Signalons qu'en Irlande, le personnel enseignant primaire est divisé en deux groupes : les hommes mariés d'une part, les hommes célibataires et les femmes, d'autre part, les traitements du premier groupe étant supérieurs à ceux du second.

On rencontre aussi souvent des différences de rémunération d'après le lieu du travail : zones de salaires, en France, aux Pays-Bas, ou en Suède, et ce sont presque toujours les enseignants de la campagne qui font les frais de cette discrimination.

Tandis que certains Etats rémunèrent les enseignants d'après leur qualification, la plupart considèrent uniquement l'emploi.

Quant aux augmentations qui se produisent régulièrement, presque automatiquement au cours de la carrière, leur nombre et les temps qu'il faut pour les obtenir varient dans de grandes proportions : de 10 à 38 ans. En France, il faut 32 ans pour atteindre le maximum, mais un système de promotion au choix

permet de raccourcir les délais et le 35 % du personnel enseignant en bénéfice.

Enfin, à part l'exemple de la France, auquel je viens de faire allusion, il semble que la rétribution au mérite ne soit guère admise, car il paraît impossible d'évaluer objectivement la supériorité d'un enseignant sur un autre. Le rapport du BIT cite, à ce sujet, une page décisive publiée par l'Ecole normale de l'Université de New-York contre ce système qui avait été appliqué dans cet Etat de 1947 à 1951.

≈

Dans la plupart des cas, le corps enseignant jouit encore de bon nombre d'avantages dont il partage certains avec l'ensemble des fonctionnaires, mais dont d'autres lui appartiennent en propre : indemnités de vie chère, prestations familiales, indemnité de résidence, etc. Citons les indemnités de déménagement attribuées aux instituteurs russes, les facilités de voyages aux instituteurs italiens (40 % sur les billets de chemin de fer pour l'instituteur et sa famille), les primes d'assiduité du Japon, et l'indemnité de vacances des Pays-Bas (4 % du traitement). Nos associations pourront se documenter pour nos prochaines revendications !

≈

Le rapport se termine par des comparaisons entre les rétributions de l'enseignement et celles d'autres professions. Elles sont très difficiles à établir et n'ont souvent qu'une valeur relative. Il résulte de l'étude des

différents tableaux présentés « qu'en dépit de l'élévation générale des niveaux de vie qui résulte de l'universelle expansion économique et de l'accroissement de la productivité, les revenus réels des enseignants, dans bien des pays, sont inférieurs ou à peu près égaux à ce qu'ils étaient avant la guerre ». En Suisse, cependant, « il semble que le revenu réel des enseignants est, dans l'ensemble, plus élevé qu'avant la deuxième guerre mondiale ».

Je ne résiste pas, en terminant, au plaisir de citer le dernier paragraphe du chapitre V. La constatation du fait que le corps enseignant n'a pas participé intégralement à la prospérité générale, ou dans une mesure moindre « que celle qui aurait dû lui échoir, amène à se demander si — consciemment ou inconsciemment — la société ne sous-estime pas les responsabilités et l'importance sociale de la profession enseignante. Si tel est le cas, une modification de l'opinion publique à l'égard du personnel enseignant semble être une des conditions préalables à l'établissement d'un niveau de rémunération équitable et satisfaisant pour les éducateurs, par rapport aux autres groupes de la société. Bien que dans certains pays, le public commence à s'alarmer de la grave pénurie d'enseignants qui se manifeste, il s'en faut que tout le monde prenne conscience de la portée et de l'urgence de ce problème ».

N'est-ce pas là le programme de nos associations, ces dernières années ?

G. W.

VAUD

Loi primaire

Réponse à la lettre ouverte de Fernand Petit
(Voir Educateur No 37 p. 430)

Cher collègue,

Diverses circonstances ne nous ont pas permis de répondre plus tôt à votre lettre ouverte du mois de juillet. Veuillez nous excuser de ce retard. Le comité actuel, comme les comités précédents, n'a cessé cependant de suivre la situation attentivement. Il n'est donc pas juste de dire qu'il est de toute importance que le comité central aborde enfin sérieusement le sujet. Le comité n'est pas resté inactif, et si notre bulletinier n'a pas parlé de la loi jusqu'à ce jour, c'est qu'il n'a pas vu la nécessité d'ouvrir le débat pour l'instant.

Vous me permettrez, pour les plus jeunes, de faire un bref historique de la question. En 1948, les sections ont été consultées ; elles envoyèrent ensuite leurs vœux au comité central. Ces vœux ont été transmis au Département et ont été admis, paraît-il, en majorité. Cependant, la SPV n'a pas pu travailler à l'élaboration de la loi. Elle fut, par contre, représentée à la commission extra-parlementaire (1952-1954) par Mlle Schalk et MM. Kohler et Gudit. Ces collègues défendirent notre point de vue. Mais à trois sur vingt, ils ne purent toujours triompher.

Aujourd'hui, le projet n'a pas encore été soumis aux délibérations du Grand Conseil. Il ne passera pas à la session d'automne ; peut-être sera-t-il présenté en mai. Il est donc légitime que la SPV demande à le revoir puisque plusieurs années se sont écoulées, années pendant lesquelles des changements ont pu se produire. M. le conseiller d'Etat Oguey nous a tout de suite compris. Nous l'en remercions. Sitôt qu'il aura lui-même examiné une nouvelle fois la loi, il nous en fera parvenir quelques exemplaires dactylographiés (une trentaine nous a-t-il dit) et il nous laissera un temps suffisant pour que nous puissions la relire et lui transmettre à

nouveau nos vœux. Je ne crois pas que l'on puisse demander plus pour l'instant.

En 1953, après consultation dans les sections, les délégués consacrèrent une longue séance à répondre à diverses questions posées par nos représentants à la Commission extra-parlementaire. Des positions furent arrêtées. Depuis lors constamment, la SPV a tenté de faire avancer le bateau dans la direction indiquée. Faut-il actuellement reprendre l'étude dans les sections, uniquement pour répondre à la volonté générale clairement exprimée ? Personnellement, je ne le pense pas. Le comité a bien étudié la situation et propose :

a) que tous les membres relisent attentivement la loi, le règlement et le statut des fonctions publiques pour qu'ils puissent participer activement à notre travail ;

b) que chacun note ses vœux, ses remarques, ses questions, pour être prêt lorsque nous reprendrons la discussion et pour en faire part éventuellement à ses collègues par l'intermédiaire de l'« Educateur » ;

c) d'attendre l'heure « h » avec sérénité.

Le comité, de son côté, continue à se préparer et répondra volontiers à toutes les questions ou suggestions.

Je suis persuadé, comme vous, que la loi est de première importance pour nous. Aussi faisons-nous tout ce que nous pouvons pour vous satisfaire. Cependant, en commençant le débat trop tôt, nous risquons de lasser nos collègues et de rester dans les suppositions, puisque nous n'avons pas le dernier projet.

Merci encore, cher collègue, pour votre lettre qui témoigne de l'intérêt que vous portez à nos problèmes.

Cordialement.

R. Pasche.

P.-S. — Ce « vous » que j'ai dû employer tout au long m'a semblé bizarre, mais tu t'étais adressé à Monsieur le président, j'étais bien obligé de te suivre.

Perplexité (fin)

Réponse à M. Maibach

Il est admis depuis plusieurs années que le bulletinier a toute liberté d'exprimer ses idées personnelles dans notre journal. Telle est la réponse que je puis donner à la question de notre collègue Maibach (Educateur du 25 octobre). Cette liberté lui permet de poser des problèmes, de provoquer des discussions, de donner son opinion sans avoir besoin de faire continuellement censurer ses écrits. Il est au reste toujours choisi parmi les sages de notre corporation (!). Il sait ce qu'il peut dire, ce qu'il doit dire, parfois même ce qu'il pourrait dire. Il rédige à sa manière et se permet parfois quelque fantaisie pour mieux attirer l'attention du lecteur. Si j'étais bulletinier, par exemple, je reprendrais l'article paru samedi dernier, je poserais à notre collègue quelques petites questions insidieuses, d'une rosserie à peine cachée. Je lui parlerais aussi de « sa candeur naïve », oui, naïve. Etant président, jamais je ne me livrerai à ce petit jeu. Je dois être sérieux. Voilà pour la forme. Quant au fond, n'allons pas chercher dans les quelques mots de notre bulletinier ce qu'il n'a pas voulu y mettre. Ce qu'il nous a dit surtout, c'est son inquiétude, c'est notre déception. En effet, le comité unanime juge le départ de M. Zeissig inopportun. Ceux qui sont responsables de notre société, qui s'intéressent aux jeunes, qui voient tout ce qui leur manque encore, qui ont lu certaines réponses aux questionnaires reçus, ne peuvent penser autrement. Il ne s'agit en aucune façon de relations cordiales et confiantes. Il s'agit de notre profession. Le point de vue d'un maître d'école diffère parfois de celui d'un journaliste. Attachons-nous peut-être trop d'importance à la fonction de directeur de l'Ecole normale ? Je ne le crois pas. N'est-il pas responsable du recrutement et de la formation de tout le corps enseignant ? Que de problèmes à résoudre encore, en cette époque où tout est remis en question.

Si M. Zeissig nous avait quitté définitivement, nous l'aurions félicité, remercié, et nous lui aurions exprimé sincèrement nos vœux et notre regret de le voir partir. Mais le départ n'est pas définitif : c'est tout différent. Ce ne sont pas « les nouveaux directeurs » que nous allons saluer tout à l'heure, ce sont les remplaçants. Notre déception ne nous empêchera pas cependant de leur souhaiter bon courage, de leur dire toute notre confiance. M. Stucky est respecté et aimé du corps enseignant tout entier. Ceux qui ont eu le privilège d'être ses élèves savent qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour accomplir sa mission. Nous le remercions vivement, comme nous remercions ses collaborateurs.

Voilà, cher collègue, comment nous avons vu le problème, sans méchanceté, mais en pensant tout simplement aux enfants de ce pays. N'est-ce pas eux qui, pour finir, seront frustrés de leur part ? R. Pasche.

Mon second livre

Le Département nous communique qu'il envisage le remplacement de l'ouvrage intitulé « Mon second livre » (2e année du degré inférieur).

Cette tâche sera confiée à une Commission qui comprendra trois inspecteurs scolaires et six membres du personnel enseignant.

Le comité de la SPV est chargé de désigner six personnes. Que toutes celles ou tous ceux que cela intéresse, veuillent bien s'annoncer en envoyant leur adresse jusqu'au mercredi 5 novembre à R. Pasche,

Roseneck 12, Lausanne. Nous ne pourrons peut-être pas tous les appeler, mais nous ferons le choix aussi consciencieusement que possible. Merci. R. Pasche.

Un instrument de travail

« M. A. Morard, instituteur à Genève, intéressé vivement l'assemblée en expliquant comment il fait de l'« Ecolier romand » un instrument de travail. Il a fait avec ses élèves la gravure sur tuile proposée dans un des derniers numéros, leur lit en classe le feuilleton, etc. » (Extrait du procès-verbal de la dernière séance du Comité consultatif et de contrôle de l'« Ecolier romand » et de « Cadet Roussel ».)

Et je sais que M. Morard n'est pas le seul à procéder ainsi. Un instrument de travail ! Voilà, pour faire connaître et apprécier un bon journal, une façon plus efficace que toutes les belles paroles. Tempêter contre les mauvaises lectures de nos élèves, confisquer et brûler les brochures à sensations violentes : procédés négatifs. Si chacun de nous, comme M. Morard et d'autres, était positif et constructif, l'« Ecolier romand » connaîtrait bientôt la large diffusion qu'il mérite, et supplanterait petit à petit ses concurrents à clinquant ; par contre-coup, il en deviendrait encore plus intéressant et plus riche.

Les quelques maigres abonnements de ma classe vont se renouveler prochainement : mon programme éducatif sera d'en tripler le nombre.

P. B.

Les questionnaires

Etendue de l'enquête

L'enquête s'est étendue aux régions campagnardes, montagnardes et viticoles du canton, à l'exclusion des centres citadins suivants : Aigle, Bex, Villeneuve, Montreux, La Tour, Vevey, Pully, Lausanne, Prilly, Renens, Crissier, Aubonne, Morges, Rolle, Nyon, Moudon, Payerne, Orbe, Vallorbe, Yverdon, Ste-Croix, Avenches. La seule section d'Avenches n'a retourné aucun questionnaire.

Temps d'activité à la campagne

Les premières données statistiques concernent le nombre d'années passées à la campagne. Ce nombre varie de 0 à 40, et la moyenne se situe autour de $11\frac{1}{2}$, ce chiffre n'ayant d'ailleurs pas grande signification. Plus intéressante est la courbe dessinée par les nombres d'instituteurs de chaque classe d'âge (soit 41 classes : de 0 à 40 ans à la campagne) : d'abord fortement descendante (on quitte la campagne au début de la carrière), elle se stabilise remarquablement dès la 11e année autour du chiffre 10. Ce qui signifie que, sur chaque volée sortie de l'Ecole normale (jeunes gens et jeunes filles), 10 en moyenne sont restés dans l'enseignement à la campagne. Ce chiffre ne changera probablement que fort peu à l'avenir, le nombre des classes rurales étant assez stable (il ne suit naturellement pas l'évolution démographique) ; les augmentations du nombre de maîtres sont donc absorbées par les villes où le nombre des classes augmente (doit augmenter) proportionnellement plus que le chiffre de la population.

C'est pour ceux qui ont de 0 à 6 ans à la campagne (et ils sont les plus nombreux : 56 actuellement en moyenne par classe d'âge) que se posent les problèmes : tenue pratique de la classe, intégration dans la vie du village, relations avec les autorités, mariage, enfants, changement de poste ; c'est pour ceux-là que, comme collègues, nous avons le plus à faire, par des cours, des conseils, des discussions, et que nous n'avons pas

fait grand'chose jusqu'à présent (parce que maintenant les problèmes se posent avec plus d'acuité que na-guère) ; mais des projets s'élaborent, au Département, au comité central, au groupe pédagogique, qui tentent un effort dans ce sens.

Situation familiale

La campagne est favorable au mariage : ils étaient 297 célibataires et, après 25 ans d'enseignement, ils ne restent que 3 ; elles étaient parties 230 célibataires, elles ne restent que 11. Les quelque 520 mariés de la campagne ont à charge (enfants hors coquille non compris) environ 750 enfants : que de soucis d'études et d'apprentissage ! Il y a là un problème social d'aide à la famille que l'Etat ne peut négliger ; en effet, la presque totalité des enfants d'instituteurs entreprennent des études, alors qu'il y en a beaucoup moins dans les autres professions rurales.

Service militaire

Concernant le service militaire, 55 % des collègues campagnards sont soldats, 25 % sous-officiers, 6 % sous-officiers supérieurs et 14 % officiers. Cette question revêt une certaine importance au moment où l'Etat envisage d'exiger 120 semaines effectives d'école dans le premier poste, époque où s'accomplit la plus grande partie du service militaire. En effet (les chiffres varient suivant les armes) le soldat accomplit 17 semaines de service, le caporal 38, le sergent-major 55, le fourrier 57, le lieutenant 67. Si le projet de l'Etat se réalise, le nombre de nos collègues gradés diminuera certainement dans l'avenir. Nous ne nous risquons pas à juger si ce sera un bien ou un mal pour l'école d'une part, pour le pays de l'autre.

Locaux et terrains

Malgré le gros effort des autorités (on avance le chiffre de 30 à 40 millions dépensés par les seules communes durant ces dix dernières années pour les constructions, réparations et aménagements de bâtiments scolaires), il y a encore à faire si l'on en juge d'après les réponses reçues :

les deux tiers des locaux (classes) sont bons
23 % passables
11 % insuffisants.

Pour les préaux, la situation est moins bonne :

66 % bons
7 % passables
18 % insuffisants

9 % inexistants. On peut bien entendu soutenir qu'à la campagne on s'arrange toujours, mais l'accroissement incessant de la circulation exigera des solutions à plus ou moins brève échéance.

Pour les terrains de gymnastique, pas de commentaires, la situation étant en pleine évolution :

57 % bons
10 % passables
9 % insuffisants
24 % inexistants.

Les trois éléments récapitulés ci-dessus sont certainement la cause de quelques départs de la campagne : on n'a pas de joie à travailler dans une classe sombre ou exiguë, on se lasse de donner la gymnastique dans un pré ou sur la route. Mais l'élément suivant joue certainement un plus grand rôle :

Composition et effectif des classes

8 % de classes à une année
41 % à deux années ou a un degré
32 % à deux degrés
19 % à trois degrés.

Quant aux effectifs, ils sont à peu près normaux, le 33 % indiquant une moyenne de 25 à 30 élèves ; le 7 % dépasse 35 élèves. Notre appréciation est cependant toute relative, puisqu'on ne peut mettre sur pied d'égalité une classe à une année comptant 25 élèves et une classe à trois degrés ayant même effectif.

Les classes de campagne comprenant aussi les élèves retardés, deux questions étaient posées à ce sujet : 112 maîtres se sentent aptes à enseigner aux retardés, et 269 inaptes ; 148 désireraient des cours de perfectionnement pour l'enseignement à ces élèves, 192 ne les estiment pas nécessaires. Par contre, pour l'enseignement en général, le désir de cours de perfectionnement facultatifs est beaucoup plus net : 251 en demandent, contre 119. Mais les désirs sont extrêmement variés, allant de la lecture au degré inférieur à la pédagogie générale, en passant par le bricolage et les échanges d'idées ; le français remporte cependant le plus de suffrages, suivi des sciences, des travaux manuels, du calcul, du dessin, de la géographie, etc. Ces vœux rejoignent donc les projets qu'étudient actuellement le groupe pédagogique (cours de français) et le Département (sciences).

Pour le comité : P. B.

Educatrices des petits

Assemblée annuelle samedi 8 novembre, à 8 h. 30, Aula du Belvédère. — Au programme :

8 h. 30 Séance administrative.
10 h. Conférence de Mlle Rambert, psychologue : Difficultés familiales et répercussions scolaires.
12 h. 30 Repas en commun au Restaurant Métropole.
14 h. 30 Causerie-audition sur le jazz par M. Langel, rédacteur de la « Tribune de Lausanne ».

Communiqué de l'AVOPTM

Dans son assemblée du 4 octobre 1958, l'Association vaudoise des maîtres OP et TM a confirmé son comité comme suit :

Golaz Emile, Renens, président ;
Schmutz Robert, La Tour-de-Peilz, vice-président ;
Kissling Reynold, Vevey, secrétaire ;
George René, Lausanne, caissier ;
Baudraz Emile, Pully, membre.

La cotisation pour 1958 a été fixée à Fr. 3.—. Les membres qui ne l'ont pas encore payée peuvent le faire par mandat postal auprès du caissier (adresse : Chemin de Villardin 7) jusqu'au 30 novembre 1958. Après cette date, elle sera prise en remboursement.

Société vaudoise d'éducation chrétienne

(Rappel)

La prochaine assemblée est fixée au samedi 1er novembre 1958, à 14 h. 30, dans la grande salle du Carillon, 1er étage, Terreaux 22, à Lausanne.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Méditation par M. le pasteur Albert Girardet, de Lausanne.
2. M. Pierre Oguey, conseiller d'Etat, fait part de : « Quelques réflexions sur l'éducation des hommes de demain » et répond aux questions soulevées par les auditeurs.

Cette assemblée est publique. Invitation cordiale.

Section Echallens - Gymnastique

Reprise des leçons le mardi 4 novembre 1958, à 16 h. 30, à la grande salle du Château, à Echallens. Que les habitués n'oublient pas d'inviter les jeunes collègues qui ont repris cet automne une classe de notre district.

J.-P. M.

Nouveaux brevetés

A la suite des examens d'automne les brevets suivants ont été délivrés :

Section des instituteurs pour les classes primaires :
MM. Claude Aviolat, à Lausanne ; François Borgeaud, à Morges ; Aldo Cereghetti, à Lausanne ; Gérard Pradervand, à Grandson ; François Reymond, à Lausanne ; Frédéric Rousseil, à Clarens ; Jean-Luc Schwab, à Vevey ; Michel Stocker, à Lausanne.

Section des institutrices pour les classes primaires :
Mmes Suzy Auberson, à Lausanne ; Suzanne Bercher-Golaz (Mme), à La Tour-de-Peilz ; Marianne Bossy, à Payerne ; Lucienne Cuendet, à Ste-Croix ; Claudine

Destraz, à Lausanne ; Simone Diserens, à La Conversion s. Lutry ; Christine Fontannaz, à Bonvillars ; Monique Gerber, à Lausanne ; Sylvette Guignard, à Lausanne ; Francine Jaccard, à Ste-Croix ; Elisabeth Masson, à Lausanne ; Mady Monnard, à Mont-sur-Rolle ; Danielle Piguet, à Lausanne ; Lucette Rossier, à Vevey ; Anne-Marie Stadler, à Lausanne ; Michèle-Marie Weber, à Lausanne ; Lisette Werren, à Morges.

Section des instituteurs pour les classes de développement : MM. Alain Curtet, à Echichens ; André Maggnin, à Yverdon ; Marcel Yersin, à Lausanne.

Section des institutrices pour les classes enfantines et semi-enfantines : Mmes Simone Rochat, à Lausanne ; Liliane Thaler, à Lausanne.

Section des institutrices pour les classes ménagères :
Mmes Marinette Baier, à Prilly ; Rolande Javet, à Lausanne ; Michèle Massy, à Lausanne ; Nadine Strojewski, à Lausanne.

Bienvenue à tous ces nouveaux collègues ! Bon hiver !

Cours pour la formation des maîtres et maîtresses de gymnastique et de sport Diplôme fédéral No 1

Liste des candidats ayant obtenu le Diplôme fédéral I de maître de gymnastique et de sport (VIIe session 1956-1958) le 5 juillet 1958

CLARET Jean	1933	diplôme com.	Vaud	Lausanne
DELALOYE Samuel	1930	instituteur	Valais	Monthey
DROZ Freddy	1935	instituteur	Neuchâtel	Le Locle
FIDEL Roland	1935	instituteur	Neuchâtel	Le Locle
FONTANNAZ Michel	1934	instituteur	Vaud	Bonvillars
GUDET Pierre	1929	instituteur	Vaud	Nyon
JAQUINET Jacques	1937	étudiant HEC	Vaud	Nyon
LIENHARD Jacques	1936	instituteur	Vaud	Penthérez
MACCABEZ Jean-Claude	1934	instituteur	Vaud	Coinsins
MEUWLY Bernard	1931	architecte	Vaud	Lausanne
MONTANGERON Jacques	1934	instituteur	Vaud	Fenalet-sur-Bex
RIEDER Jean-Pierre	1934	instituteur	Vaud	Vallorbe
RUBIN Jean	1936	instituteur	Vaud	Bullet
RUBLI Albert	1935	instituteur	Vaud	Le Sentier
VOLET Michel	1936	instituteur	Vaud	Vevey
Miles				
CASARTELLI Myriam	1935	institutrice	Vaud	Renens
ESSEIVA Rose-Marie	1936	institutrice	Fribourg	Bulle
GAPANY Anne-Marie	1938	étudiante	Valais	Sion
GENET Yvette	1936	institutrice	Vaud	Yverdon

GENÈVE

Avez-vous répondu ?

Avez-vous répondu à nos collègues responsables du Centre d'information ?

Je ne me tromperais guère si je déclarais que bien peu de membres ont rempli et expédié le questionnaire qui nous a été adressé au début d'octobre.

Nous avons tous d'excellents motifs à faire valoir pour nous excuser. Les uns sont débordés de travail et oublient ; d'autres, trop modestes, pensent que leur contribution serait négligeable ; d'autres encore préfèrent garder leurs trouvailles pour eux, et pour eux seuls, comme si nous n'étions pas tous des éducateurs solidairement responsables de tous les enfants qui nous sont confiés.

Chers collègues, nous bénéficierons tous de ce que chacun aura apporté au Centre d'information.

Je suis persuadé qu'il existe à Genève bon nombre

d'instituteurs et d'institutrices prêts à consacrer un quart d'heure à ce petit travail.

Il faut que mardi nous fassions déborder la boîte aux lettres des destinataires !

D'accord ?

J. E.

Les membres des 3 sections de l'UIG sont convoqués en

Séance plénière

le mercredi 5 novembre 1958, à 17 heures précises à l'aula de l'Ecole supérieure des jeunes filles r. Necker

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance plénière ;
2. Communications des comités ;

3. **L'unité du corps enseignant primaire et enfantin genevois.** Nos propositions au syndicat de l'enseignement;
4. Propositions individuelles.

Vers l'unité

Au cours de la séance plénière du 5 novembre, les membres de l'UIG seront mis au courant des démarches entreprises par le comité mixte de l'UIG afin de réaliser l'unité du corps enseignant primaire et enfantin genevois. Ils seront appelés à se prononcer sur les modalités qui devraient permettre à tous les instituteurs, institutrices et maitresses enfantines de se retrouver dans une seule association. Cela signifie que les décisions prises auront une grande importance et que toute notre action corporative et pédagogique s'en ressentira. C'est pourquoi il faut que tous nos collègues se fassent un devoir de prendre part à cette assemblée. Dans de telles circonstances, le comité mixte entend être l'interprète de **tous** les membres de l'UIG.

Est-il besoin de rappeler combien cette unité est aujourd'hui nécessaire? De nombreux collègues nous ont encouragés dans nos tentatives de réconciliation avec le Syndicat de l'enseignement. Actuellement, les motifs de la scission ont disparu et ne sont pas connus d'une partie de nos membres; les circonstances surtout ne justifient plus à nos yeux l'existence de deux associations **concurrentes**. Il faut agir de manière à ce que la **confiance** règne parmi tous les membres du corps enseignant primaire et enfantin. Les tâches que nous devons accomplir sont trop importantes et notre temps est trop précieux pour que nous dispersions nos efforts. Il faut savoir à certains moments oublier le passé et regarder résolument vers l'avenir. Nous souhaitons vivement que cet esprit se manifeste au cours de la séance plénière du 5 novembre.

E. P.

Visite des Etablissements Bobst & Fils S.A. à Lausanne

Jeudi 23 octobre, par un de ces temps d'automne dont la lumière couleur de miel coiffait toutes choses d'une douce phosphorescence, une joyeuse bande de collègues se trouva au rendez-vous présumé qu'une simple bagatelle faillit faire manquer!

Bien que nous n'étions guère plus nombreux que les cantons de la place d'où l'on s'embarqua pour Prilly, nous nous sentions plus jeunes que jamais, car parmi nous figurait la crème des humoristes des deux sexes de l'UIG.

Après un voyage en car sans histoire, la visite de l'entreprise Bobst s'effectua en trois groupes — où la gent féminine dominait largement — pilotés chacun par un guide compétent.

Raconter ce que nous vîmes remplirait un volume. D'ailleurs, les absents n'y comprendraient rien, car il faut voir pour comprendre... et encore! A titre indicatif seulement, disons que nous parcourûmes avec émerveillement une fabrique spécialisée dans la construction de machines — la plupart automatiques — utilisées dans l'industrie graphique pour diverses opérations telles que :

- Coupe des feuilles de carton dont il existe des milliers de variétés;
- Façonnage et gaufrage du papier, du carton compact et ondulé;
- Confection d'emballages lourds;
- Impression et façonnage de boîtes pliantes, etc.

Dans cette usine où l'espace et la lumière ne sont pas rationnés, où l'ordre et la propreté règnent partout, nous avons admiré en plein travail l'Homme des temps modernes, enfantant sans douleur apparente des monstres sympathiques qui ont nom : Mitrailleuse Automit, Autoplaines, Autovariables, PCR (plieuse-colleuse rapide), Imprimeuse rotative hélio, etc... Toutes ces machines brevetées en Suisse comme à l'étranger, où va 95 % de la production Bobst. Pour fixer les idées, notons que l'imprimeuse rotative imprime en 1, 2 ou 3 couleurs, par heure, 3 600 feuilles de carton de 1 m. sur 1 m. 40, servant à la confection de boîtes de chaussures, de vêtements, d'aliments. La PCR, elle, marge, plie, colle, compte et empile plus de 100 000 boîtes à l'heure!

Durant un après-midi, nous avons ainsi pu prendre conscience de l'effrayante consommation d'intelligence, d'énergie et de matière qu'exige seulement l'emballage de nos produits les plus courants. Car pour nous plaire, l'utile doit être enrobé de superflu. C'est là un caractère de notre civilisation moderne : elle ne peut subsister que par l'écoulement à tout prix de la production qu'elle crée en une telle abondance qu'il faut sans cesse la revêtir d'appâts de plus en plus séduisants, forme coûteuse de la publicité.

Pour nous autres instituteurs, l'intérêt de la question n'est pas là. Nous voulons savoir comment l'homme doit être préparé pour s'intégrer dans cette civilisation de plus en plus technique et matérialiste, sans risquer d'être asservi ou écrasé par elle. C'est la raison pour laquelle le problème de l'automation se pose actuellement avec tant d'urgence. De sa solution semble en effet dépendre notre avenir.

A l'orée de cette deuxième révolution industrielle, qui marquera la maîtrise de l'homme sur la machine, selon les économistes, l'école qui prépare les hommes de demain est placée devant des responsabilités nouvelles qu'elle ne saurait éluder sans faillir à sa mission. Avant d'entreprendre la réforme fondamentale que lui imposeront peut-être brutalement les circonstances, l'école doit prendre contact au préalable avec tous ceux qui, dans le monde industriel et commercial, sont chargés de former le personnel et les cadres dont ils ont besoin. Il est indispensable que nous dressions l'inventaire des connaissances qu'ils exigent des candidats apprentis pour que nous en puissions tirer le commun dénominateur et établir, sur cette donnée expérimentale, un programme minimum indiscutables et indiscutables.

Dans le cas particulier de l'entreprise Bobst, qui occupe 800 travailleurs, voici ce que nous avons appris sur la formation des apprentis :

1. La maison engage chaque année 30 dans 8 professions de l'industrie métallurgique et mécanique. L'apprentissage dure en général 4 ans. Il y a donc une centaine de jeunes dont il faut s'occuper en permanence, en collaboration avec leur famille.

2. Les candidats subissent un examen d'admission portant seulement sur le **calcul et la géométrie enseignés à l'école primaire**. Ceux qui réussissent (80 à 90 pour 100) sont soumis à des tests psychotechniques (aptitude visuelle, dessin, mécanique, **mémorisation**). L'entrée ne devient définitive qu'après un essai de deux mois.

3. La durée de travail est de 45 heures par semaine (5 jours). La première année se passe dans un vaste atelier pourvu d'un outillage moderne, où l'apprenti reçoit la formation de base et fabrique une centaine de pièces mécaniques types de plus en plus compliquées, sous l'œil vigilant de 4 moniteurs, dont 2 s'oc-

cupent aussi des apprentis plus avancés. Dès la deuxième année, ces derniers sont envoyés successivement dans les divers ateliers de l'usine où ils travaillent côté à côté avec les ouvriers spécialisés qui les forment complètement.

Il y aurait bien d'autres renseignements à signaler, mais ce qui nous importe, à nous, c'est de savoir comment se fait le choix des apprentis, dans une entreprise représentative de l'industrie métallurgique. Quand nous aurons une documentation plus complète — cela grâce à la collaboration organisée qui s'annonce entre les chefs d'entreprise et le corps enseignant primaire de différents cantons, à la suite de l'initiative de l'UIG — alors seulement nous pourrons envisager une réforme efficace de nos plans d'études.

Nous ne voudrions pas conclure ce compte rendu incomplet sans remercier chaleureusement MM. Schlüchter, secrétaire général ; Wittwer, chef du service d'apprentissage, et son collaborateur M. Ramseyer, qui nous orientèrent aimablement et avec qui nous pûmes discuter tout à loisir dans la coquette salle de cinéma de l'usine, autour d'un buffet que nous appréciammes fort après tant de nourritures intellectuelles...

Puis ce fut le bouquet final à L'Ecu Vaudois de Bégnins, où le canard à l'orange fut dignement arrosé, et illuminé par les feux croisés de l'équipe Blanche-Neige et ses nains.

E. F.

Le chalet du Grutli a 10 ans

Le jeudi 9 octobre, par une journée ensoleillée, le comité des camps de vacances et d'études de l'école du Grutli recevait en son chalet M. le président du Département de l'instruction publique et Madame, M. le directeur de l'enseignement primaire et Madame, le corps des inspecteurs, les représentants de la presse et les membres de l'association qui avaient tenu à entourer leur comité pour célébrer ce 10e anniversaire.

Les visiteurs eurent l'occasion de voir une classe au travail et de se rendre compte de la richesse d'observations qu'offre la vie en commun au chalet.

Le président de l'association Raymond Uldry souhaita la bienvenue à nos invités et fit l'historique de la construction du chalet. De son remarquable exposé, nous extrayons les lignes suivantes :

« Avant la guerre déjà, quelques maîtres du Grutli, connaissant certaines expériences d'école de plein air et voyant le parti qu'ils pourraient tirer de séjours d'études pour leurs élèves des classes de fin de scolarité, avaient souhaité organiser des camps et songé à acquérir une maison à la montagne. Les difficultés avaient alors paru à plusieurs insurmontables. A la fin de la guerre, l'idée fut reprise par ces maîtres qui la soumirent à leur directeur, M. Raymond Uldry, aujourd'hui directeur du Service des apprentissages.

C'est en 1946 que l'idée de construire un chalet prit corps, mais il fallut attendre le mois de décembre 1947 pour que les maîtres de l'école se réunissent en assemblée constitutive et que fût fondée l'Association des camps d'études et de vacances de l'école du Grutli.

En novembre 1947, par un jour brumeux, une délégation de maîtres, forte des avis du syndic d'Arzier, choisit l'emplacement du Pré-du-Four, au-dessus de la Givrine.

On décida l'achat d'une baraque militaire posée sur un rez-de-chaussée de maçonnerie, comprenant une citerne de 40 000 litres, une cuisine, une cave et

un atelier. Un architecte dressa bénévolement les plans de cette construction.

Les travaux débutèrent par un camp organisé à la cabane du Carroz en juin 1948. Quatre camps suivirent, dont un sous tente, pendant lesquels les élèves creusèrent les deux tiers des fondations. Le 1er août, le chantier était remis à l'entreprise chargée des travaux de mine et de maçonnerie.

Le 24 septembre, la baraque militaire était chargée à Berne sur un convoi routier. Ce convoi de 20 tonnes fut accueilli à La Givrine par une vingtaine de garçons installés avec trois maîtres à la cabane du Carroz. On transporta ce volumineux matériel au Pré-du-Four à l'aide du tracteur d'un bûcheron et le jeudi 30 septembre, aux derniers rayons du soleil, dans l'enthousiasme général, les maîtres du Grutli et leurs élèves, montés pour la circonstance, hissèrent le petit sapin sur le faîte du chalet. Le travail spectaculaire était terminé. L'obscur labeur de finition commençait.

Ce furent d'abord des travaux de terrassement destinés à protéger la citerne contre le gel ; chacun y alla de son petit sacrifice et la citerne ne gela pas. Puis c'est la liste impressionnante des aménagements intérieurs : l'adduction d'eau, la pose de l'évier, la construction de l'escalier, du mur de la cave, des cloisons de la cuisine, la confection des casiers à provisions, d'un plafond, la pose des fenêtres, des portes, etc. Tous ces travaux furent conduits par les maîtres de l'école. Les garçons qui les accompagnèrent comprirent admirablement leur tâche ; ils accomplirent un excellent travail.

Une dizaine de camps furent ainsi organisés. En octobre, la cheminée était construite, la couverture de tôle était posée. Les candidats à l'enseignement furent également mobilisés. Ils transportèrent des fourneaux, un établi, des sommiers et 100 m² de planches. Le 4 novembre, des matelas, des tabourets, des bancs, une table, de la vaisselle et des couvertures, provenant de la liquidation d'un asile de nuit, étaient transportés par camion au Pré-du-Four. Le dernier transport fut celui qu'effectuèrent 60 garçons sous la conduite de trois maîtres. Avec luges et skis, ces élèves hissèrent jusqu'au chalet 5 tables de chêne, des planches, des poutres et des linteaux.

Pendant que ces hauts faits se déroulaient dans le Jura, sous les intempéries d'une année détraquée, le comité de l'Association se livrait à un combat d'un autre genre. Il s'agissait d'assurer l'équilibre financier de l'entreprise. Quelle leçon de persévérance et d'optimisme ! Quelle performance ! Au sommet des premières démarches, l'Association disposait d'une somme de 200 francs. Le 1er juin 1949, le bilan présenté par le trésorier totalisait plus de 50 000 francs.

Ce chalet est ainsi l'œuvre de tous, maîtres, élèves, autorités et généreux donateurs. Il est le fruit d'une étroite collaboration. Sa construction a exercé sur l'école et sur ses cadres une heureuse influence.

Les rapports des maîtres sont concordants : les séjours au chalet sont fructueux. Des expériences nouvelles sont tentées, des caractères s'y révèlent, l'esprit de classe s'y fortifie. Le travail par équipe devient possible. Voici quelques sujets traités pendant les séjours au chalet : éléments d'astronomie ; météorologie ; nos forêts : les essences, la garde des forêts, l'économie forestière ; géologie du Jura ; faune du Jura ; la neige et ses dangers ; premiers secours ; topographie ; enquêtes diverses.

Aujourd'hui, l'Association fête son 10e anniversaire. Elle souhaite que tous les élèves genevois pro-

fitent du chalet du Grutli. Elle accueille au Pré-du-Four toutes les classes qui veulent faire l'expérience des camps d'études et les sociétés de jeunesse de notre canton. Le Département de l'instruction publique autorise les séjours dès la 4e année. Il accorde même une subvention et prend à sa charge les frais d'assurance. Le principal obstacle auquel se heurtent les maîtres étant d'ordre administratif (organisation, matériel, subsistance, etc.), l'Association a prévu des dispositions qui tendent à faciliter la tâche des chefs de camps. Des aide-mémoire ont été mis au point contenant des menus-types, la liste des vivres à acheter, des exemples de budget et l'organisation des services au chalet. Une documentation complète sur la région est fournie : géologie, flore, faune, topographie (avec cartes et boussoles).

La construction du chalet du Grutli : une belle aventure.

Sous la conduite de MM. Uldry et Villard, des éducateurs enthousiastes se sont mis au travail en 1946. Aucun obstacle ne les a arrêtés. Leur plus belle récompense est de voir les jeunes monter toujours plus nombreux au chalet. »

Après le rapport très complet de Raymond Uldry, M. le président Borel remercia le comité en termes amicaux et l'assura de tout l'intérêt que lui porte le Département tant sur le plan moral que sur le plan financier ; il félicita tous ceux qui participèrent à la construction du chalet et présidèrent au lancement de l'œuvre des camps de vacances et d'études.

Une collation très appréciée réunit les participants à cette manifestation, et c'est au crépuscule qu'il fallut quitter à regret ces lieux hospitaliers et prendre congé d'une société des plus sympathiques.

Ed. G.

Pour vous, amateurs de théâtre

Les Jeunesse théâtrales de Genève nous ont aimablement adressé une documentation concernant leur activité. Elle nous paraît fort intéressante, et nous en publions ci-dessous quelques extraits.

Pourquoi Genève, « ville musicale », ne serait-elle pas le centre d'un grand élan théâtral ?

En effet, si dans certains milieux des tentatives se sont développées, aucun mouvement de grande envergure susceptible de coordonner ces efforts n'a vu le jour dans nos murs.

C'est pourquoi quelques jeunes, épaulés par diffé-

rentes personnalités, ont fondé le mouvement des

JEUNESSES THÉATRALES

Ils vous proposent les avantages suivants :

Réductions à tous les spectacles organisés sous l'égide des JT. En outre, les JT créent un centre théâtral sous le nom de Compagnie des Jeunesse théâtrales, direction Richard Vachoux.

Un des buts auxquels nous aspirons, c'est d'atteindre l'effectif de 2 000 membres.

L'objectif atteint, nous pourrons alors fixer la seconde partie de notre programme dont les points principaux sont :

— Faire venir à nos frais différentes troupes étrangères.

— Permettre à de jeunes metteurs en scène de monter une pièce qui leur tient à cœur.

— Nous entendre avec les responsables des meilleures troupes amateurs et professionnelles de Genève pour établir le programme de chaque saison.

— Permettre à nos membres d'assister à toutes représentations en payant un prix minimum.

Témoignez-nous dès maintenant votre intérêt :

— Soit en allant chercher votre carte de membre à notre secrétariat permanent : Librairie Jeheber, 6, rue du Vieux-Collège, contre paiement comptant de 6 fr. pour les moins de 30 ans, et 10 fr. pour les plus de 30 ans.

— Soit en versant cette somme au compte de chèques I 14.757, et vous recevrez votre carte par la poste.

Programme

18 et 23 octobre, Grand Casino : « La Vie est un songe », de Calderon, par Les Etamines.

27 octobre, Cave du Hot-Club (37, Grand-Rue) : « Hamlet », de Laforgue, par Le Théâtre poétique (R. Vachoux).

1er novembre, à Annecy : la Comédie de Saint-Etienne, direction Jean Dasté, présentera « La Queue du Diable », d'Y. Jamiaque.

Pour la suite de la saison, nous vous proposons :

Le Théâtre de Carouge, Tréteaux de St-Etienne, La Compagnie Guy Suarès, de Paris, La Comédie, Le Théâtre de Poche, Les Faux-Nez, Les Tréteaux d'Arlequin, La Compagnie JT qui présentera « Nuclea », d'Henri Pichette, et diverses compagnies de passage à Genève.

NEUCHATEL

Cartel

Après plusieurs mois d'inactivité apparente, l'assemblée des délégués au Cartel s'est réunie sous la présidence éclairée de M. Luc de Meuron.

Les premières heures furent occupées à entendre une délégation du personnel enseignant féminin du canton convoqué récemment à Neuchâtel. Nous avons donné ici le résultat de ces délibérations et les termes de la résolution adoptée alors. Mlle Schweizer, de La Chaux-de-Fonds, présidente de la dite assemblée, se fit le porte-parole essentiel de ces dames. Nos collègues, Mmes S. Voumard et L. Rosselet, s'exprimèrent aussi. M. Deppen, notre précieux secrétaire syndical, est présent. Il pense que l'initiative de ces dames est heureuse et opportune. Il faudra maintenant voir dans quelle mesure et comment on pourra donner une réalisation concrète à ces vœux. L'opinion publique qui, pour l'instant, admet comme indiscutable la différence

de statut entre l'homme et la femme, n'aide point, évidemment.

On a été surpris que l'allocution de renchérissement qui nous a été accordée se soit élevée à 2 % plutôt qu'à 3 %. Cette différence n'a pas passé inaperçue et ne nous a pas laissés insensibles.

Enfin, la dernière partie de la séance fut consacrée à la question si actuelle de la réduction des heures de travail qui doit trouver une autre solution que celle proposée par l'initiative rejetée le 26 octobre.

W. G.

Assemblée du 20 octobre

A cette date étaient convoqués le comité central et nos représentants à la Commission consultative de l'enseignement primaire en vue d'une séance de la dite commission prévue pour le 22 octobre. M. Paul Perret, président de la SNTMRS, et M. Dolde, délégué de l'UPN, sont également présents. M. Roger Hügli pré-

side. Il expose l'état actuel des travaux sur la réforme de l'enseignement. La besogne est si grande qu'il est indispensable de la répartir. Des sous-commissions chargées de mandats bien déterminés seront constituées : 1. Pour les programmes ; 2. Pour les questions concernant les élèves ; 3. Pour la création du titre de maîtres secondaires. Des propositions sont faites et des démarches seront entreprises incessamment auprès des collègues qui pourraient fournir un apport utile dans l'une ou l'autre de ces sous-commissions.

W. G.

En marche vers le centenaire

Réalisations

Petit à petit, les idées prennent corps, les intentions deviennent des réalisations, et voici la première :

L'équipe de théâtre est formée, mise sur pied par notre inlassable et précieux collègue Pierre von Allmen. Il serait plus exact de dire les deux équipes de théâtre, parce qu'on projette de faire le tour du canton, et qu'il ne sera pas superflu de pouvoir disposer d'un double jeu d'acteurs.

Le metteur en scène est désigné : René Felber, Le Locle ; son adjoint, J.-F. Robert, La Chaux-de-Fonds ; décors : J. Steudler, Les Bayards ; Pierre von Allmen, Peseux.

La pièce étant choisie (« Le tricorne enchanté », de Gauthier), les rôles sont répartis.

Très sympathique équipe que le président du comité d'organisation du Centenaire a vue à l'œuvre, toujours avec le même plaisir, au cours des trois laborieuses séances qui ont fait une réalité du projet de notre comité. Félicitations à nos jeunes collègues qui partent avec enthousiasme.

P. vA.

ESP

Collègues qui cherchez de la documentation, rappelez-vous que vous trouverez à l'Exposition scolaire permanente, bâtiment du Gymnase cantonal :

d'intéressantes revues ;

Transmondia : problèmes géographiques, ports, navigation, pétrole, Euratom, etc. ;

le Musée neuchâtelois ;

cahiers d'enseignement pratique ;

documentation par l'image,

ainsi que la série des tableaux scolaires suisses et des clichés de géographie suisse.

D'autre part, notre riche bibliothèque, avec ses ouvrages de pédagogie, de psychologie et ses nombreux romans connaît toujours plus de succès.

C. L.

Du rapport sur la marche des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds (1957-1958)

Nous savons gré à la direction des écoles de La Chaux-de-Fonds de nous envoyer spontanément son rapport annuel de façon que nous puissions en extraire ou résumer ce qui peut intéresser l'ensemble du corps enseignant.

Conditions d'admission au progymnase et à l'Ecole secondaire

« Il a été tenu compte, comme par le passé, des notes obtenues à l'école primaire, mais certaines branches à appréciation subjective ont été éliminées : ordre et soin, application, lecture, et, pour l'entrée à l'école secondaire, composition française.

» Pour l'entrée sans examen au progymnase, l'élève a dû justifier d'un total de 15 pts 1/2 aux trois groupes de branches dites principales : orthographe-gram-

maire ; arithmétique-calcul mental ; vocabulaire-composition-élocution.

» Pour l'entrée sans examen à l'école secondaire, 15 points sont nécessaires au total des trois groupes : orthographe-grammaire ; arithmétique-calcul mental ; allemand.

» Les directeurs du gymnase et de l'école primaire continuent à étudier cet important problème qui, probablement, trouvera sa solution dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement secondaire.

» Le département de l'IP prévoit une modification des conditions tendant à astreindre tous les élèves à un examen d'entrée. »

Réorganisation de l'enseignement secondaire

« Si les résultats peuvent être considérés comme satisfaisants en section classique, il n'en est pas de même en moderne, le temps d'études étant manifestement trop court. Les élèves qui passent ces deux ans en section moderne sont mal préparés aux études scientifique, une section C préprofessionnelle, cette l'enseignement secondaire à la situation actuelle. Le projet présenté par le département de l'IP et étudié par la commission cantonale de réorganisation de l'enseignement secondaire, projet présenté également et discuté par la commission de l'enseignement secondaire, prévoit une section A classique, une section B scientifique, une section C pré-professionnelle, cette dernière préparant en particulier aux études techniques ou commerciales. La durée des études dans chacune de ces trois sections fait l'objet de discussions approfondies ; la décision qui interviendra sur le terrain cantonal contentera-t-elle tous les intéressés : autorités, représentants de l'école secondaire, représentants de l'école primaire ? »

Effectifs

En 1947, 84 classes avec 2 166 élèves

En 1958, 126 classes avec 3 510 élèves.

Augmentation de 1957 à 1958 : 59 élèves.

Anniversaires

Les cadeaux officiels ont été remis par les autorités communales et cantonales à

Mme Eva Grandjean-Calame et Mlle Colette Monnier pour vingt-cinq années de services ;

Milles Hélène Huguenin, Mathilde Sausser, Jeanne Girardin, pour quarante années de services.

Remerciements et vœux les plus cordiaux leur sont adressés auxquels nous nous associons chaleureusement.

Locaux scolaires

Le « Groupe scolaire des Gentianes » est partiellement sous toit et quelques classes pourront sans tarder y être installées.

Visites

Parmi d'autres :

« Les élèves des degrés supérieur et moyen ont eu l'occasion de visiter l'exposition « Le pétrole aujourd'hui », organisée par la maison Shell à l'ancien stand.

» Les élèves de 7e, 8e et 9e années ont pu visiter également l'Usine à gaz, admirer le fonctionnement d'une usine miniature et visiter l'exposition organisée par les Services industriels à l'occasion du centenaire de la fondation de l'usine. »

Le rapport, extrêmement complet et détaillé, témoigne comme toujours de la conscience et de l'intense activité du directeur, M. Paul Perrelet.

Initiatives utiles

Un cours d'italien, déjà fait l'an dernier à l'intention du corps enseignant, a été repris et fut suivi par une douzaine de personnes heureuses d'être en mesure de comprendre un peu mieux leurs petits élèves venant du Sud et leur dire quelques mots à peu près correctement.

Des séances de démonstration de l'enseignement par la projection fixe ont été données dans les différents bâtiments scolaires par quelques membres du corps enseignant spécialisés dans ce genre d'enseignement appelé à rendre de grands services surtout dans l'étude

de la géographie. Un cours de photographie et de confection de diapositives destinées à cet enseignement a été organisé sous la direction de quelques collègues et d'un photographe (5 séances). Un petit laboratoire a été installé dans un des collèges (chambre noire). On espère pouvoir en aménager un dans chaque bâtiment scolaire.

Les institutrices qui se servent du matériel « Cuiseinaire » pour l'enseignement de l'arithmétique en 1re et 2e années ont été réunies pour entendre les excellents conseils de M. Cattegno, professeur à Londres, spécialisé dans l'emploi de cette méthode. W. G.

JURA BERNNOIS

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE

Assemblée du comité général

le mercredi 15 octobre 1958, à 14 h. 15
au buffet à Delémont

Cette assemblée, présidée par M. Georges Chapuis, réunissait, à part les membres du comité SPJ, Mlle Maître et MM. Péquignot, Jubin et Petignat M., les deux directeurs des EN de Porrentruy et de Delémont, MM. les docteurs Guéniat et Rebetez, le président du comité cantonal de la SIB M. Bachmann, les membres du comité cantonal Mme Schenk et M. Simonin, les délégués à la SPR Mlle Keller, MM. Jean-prêtre et Feignoux, le responsable du centre d'information pédagogique M. Cramatte et les présidents de sections MM. Monnat, Haegeli, Wilhelm, Willemin et Straehl.

En ouvrant la séance, le président salue cordialement les collègues présents et particulièrement MM. les directeurs des EN et les représentants du comité cantonal de la SIB. Il regrette l'absence de plusieurs membres empêchés et qui se sont excusés, en particulier M. Rychner, notre secrétaire central, MM. Balmer, Joset François, Weibel, Siegenthaler et Petignat Joseph.

La liste des objets à l'ordre du jour était établie comme suit :

1. Lecture du procès-verbal ;
2. Rapport d'activité du président de la SPJ ;
3. Comptes 1957 SPJ et centre d'information pédagogique ;
4. Budgets 1959 SPJ et centre d'information pédagogique ;
5. Fonds du Centenaire : a) EN Porrentruy ; b) EN Delémont ;
6. Activité du centre d'information pédagogique et des groupes de travail ;
7. Cours accéléré pour la formation d'instituteurs dans le Jura ;
8. Situation de l'EN de Porrentruy ;
9. Thème du prochain congrès SPJ ;
10. Action en faveur du foyer d'enfants handicapés du Rossfeld ;
11. Propositions des sections ;
12. Divers et imprévu.

Le programme de la séance étant particulièrement chargé, le président, avec sa maîtrise coutumière, liquide rapidement les premiers tractanda.

Les comptes SPJ pour 1957 sont acceptés avec d'autant plus de satisfaction qu'ils bouclent avec un réjouissant solde actif, et notre caissière, Mlle Maître, est vivement remerciée pour sa parfaite gestion.

Les comptes du centre d'information pédagogique sont également approuvés. Le solde en caisse de 456 fr. 10 sera encore augmenté de façon appréciable par un apport de la caisse SPJ de 500 francs, versement qui aurait dû être déjà fait l'année passée. L'examen de ces comptes révèle combien notre centre d'information est apprécié. Le corps enseignant jurassien profite de plus en plus des réalisations et des moyens d'enseignement mis à sa disposition. Que MM. Guéniat et Cramatte, de même que leurs collaborateurs, soient remerciés pour leur dévouement, pour l'intense et fructueuse activité qu'ils déploient.

Le budget SPJ 1959 est également adopté sans autre. On y trouve quelques innovations. Ainsi, il est décidé que la cotisation par membre sera augmentée de 1 franc. Il faut bien contribuer à l'élimination du déficit du congrès de Genève. C'est d'ailleurs une décision qui a été prise à l'assemblée des délégués du dernier congrès SPR. Comme jusqu'à présent, la plupart des congrès ont été déficitaires, et que c'est devenu une coutume de demander aux sections d'y remédier, il est décidé de créer un fonds du congrès de 500 francs. Cela évitera aux organisateurs le désagrément d'avoir à revenir après coup devant les sections avec des passifs à résorber. Le centre d'information se voit ainsi garantir une participation financière annuelle de 500 francs.

M. Guéniat rapporte ensuite sur l'activité du centre d'information pédagogique et des groupes de travail. Il remercie ses collaborateurs sans le dévouement desquels l'activité déployée actuellement par le CIP serait impossible. Des croquis de géographie et d'histoire, des clichés pour la projection fixe et des boîtes à fiches sont mis à la disposition du corps enseignant jurassien. L'effort actuel est porté vers l'enseignement des sciences naturelles. Grâce à la vitalité du CIP, l'école populaire pourra être dotée de moyens d'enseignement simples et peu coûteux, donnant aux maîtres la possibilité d'œuvrer avec profit. Des cages à insectes, des bâtons errants, permettant des observations et des expériences intéressantes seront bientôt mis à disposition. Grâce au CIP, l'appareil Primus propane pourra être obtenu à des prix beaucoup plus avantageux que ceux pratiqués dans le commerce. Ce système de chauffage pour expériences donne toute satisfaction aux collègues qui l'utilisent. Le directeur de l'EN de Porrentruy parle ensuite avec enthousiasme du cours qu'il a organisé du 14 au 19 juillet à l'EN même. Il s'agit d'un cours de manipulations élémentaires de sciences naturelles. Les participants, qui ont été logés à l'EN à très bon compte, en ont retiré un profit évident. Ils y ont montré un intérêt d'autant plus vif qu'ils savaient pouvoir utiliser leur nouveau savoir dans l'immédiat,

dès leur retour dans leurs classes. Dans l'idée de M. Guéniat, cette forme de perfectionnement est bien la véritable, la seule vraiment efficiente. Il faudrait arriver à une centralisation des cours de perfectionnement. Il faudrait que, dans un lieu de perfectionnement parfaitement équipé, tous les instituteurs puissent passer, chacun à leur tour, selon un tourne facile à établir. Cette manière de faire apporterait, il faut en convenir, des résultats supérieurs à ceux qu'on peut espérer d'une conférence, si intéressante soit-elle.

Le comité central de la SPJ est chargé de voir, avec la commission des cours de perfectionnement, si cette nouvelle forme d'organisation des cours de perfectionnement, sur le modèle de celui organisé à l'EN de Porrentruy, ne pourrait pas être adoptée.

Du matériel invendu, d'une valeur d'achat de 200 fr., et provenant du cours organisé à l'EN, est encore à disposition. Comme M. Guéniat assure qu'il organisera d'autres cours de manipulation, un inventaire de ce matériel sera dressé à l'intention du comité central et la caisse du CIP prendra cette somme à sa charge.

L'idée est ensuite émise de créer un fonds de roulement qui permette l'organisation financière des cours. Parmi les suggestions qui sont faites, il faut noter une demande de participation au Département de l'instruction publique, de même qu'une contribution de 1 franc par membre du corps enseignant. De son côté, la SPJ pourrait allouer au CIP des sommes plus importantes si les avances faites étaient garanties par du matériel prêt à être mis sur le marché !

En concluant, le président constate que le comité est chargé de :

1. Intervenir auprès de la commission des cours de perfectionnement pour que le financement des cours donnés à l'EN soit assuré ;
 2. Demander à la Direction de l'instruction publique si son département ne pourrait pas participer à la création d'un fonds de roulement ;
 3. Faire les mêmes démarches auprès des commissions des cours de perfectionnement.
- Dans la négative, il reviendra devant l'assemblée de la SPJ pour revoir la question de la participation des membres du corps enseignant.
4. Un inventaire du matériel du centre d'information sera mis à la disposition du comité central.

En remerciant l'assemblée, M. le directeur de l'EN de Porrentruy donne l'assurance qu'il continuera, comme par le passé, à se consacrer au CIP, mais il espère aussi recevoir des suggestions de la part des synodes.

Les fonds du centenaire des écoles normales se portent bien. Tous deux ont dépassé la somme de 10 000 francs, de sorte que, conformément aux dispositions du règlement, les intérêts pourront être perçus. Les élèves les moins favorisés des deux EN en seront les heureux bénéficiaires.

Le président remercie les sections qui, par leur générosité, ont permis au fonds de l'EN de Porrentruy d'atteindre les 10 000 francs prescrits.

Le président tient à ce que chacun soit au clair en ce qui concerne le cours accéléré pour la formation d'instituteurs dans le Jura. Tant de choses ont été dites, écrites à ce sujet. Il faut reconnaître que la Direction de l'instruction publique a été mise devant l'obligation de trouver une solution urgente et rapide à la pénurie actuelle d'enseignants. Une commission, dont notre président fait partie, a été char-

gée d'opérer la sélection des candidats, et l'on peut être certain que le tri a été fait de façon irréprochable. Les candidats admis (12 actuellement, peut-être 14, deux d'entre eux absents lors de l'examen pouvant encore être pris en considération) sont valables et donnent toutes les garanties nécessaires.

Le comité de la SIB, nous dit M. Bachmann, aurait aimé que le cours en question soit d'une durée d'au moins deux ans, soit une année de culture générale supplémentaire et une année de formation pédagogique. Mais la situation actuelle ne le permettait pas et la DIP a bien dû se résoudre à la solution adoptée. Les candidats admis ont présenté soit une maturité, soit un diplôme équivalent. Le cours spécial d'une année leur permettra d'acquérir la formation pédagogique indispensable.

L'Ecole normale de Porrentruy est à l'étroit. Nul ne l'ignore. Le seul remède à envisager est la construction d'un nouveau bâtiment. C'est d'ailleurs le vœu que le congrès de la Société pédagogique jurassienne, réuni à Porrentruy le 7 juillet 1956, a émis, puisqu'il s'est prononcé par 259 voix contre 12 pour demander aux pouvoirs publics la construction d'une nouvelle école normale au siège actuel. Le comité central entend travailler à la réalisation de ce projet. M. Guéniat fait le point de la situation. Il s'emploie actuellement à obtenir de l'assemblée municipale de Porrentruy que celle-ci fournit le terrain nécessaire. L'emplacement prévu se trouve à proximité du centre sportif de Porrentruy récemment inauguré. L'EN y serait placée dans un cadre idéal. Les difficultés rencontrées proviennent du fait que le propriétaire actuel du terrain, la Société fédérale de gymnastique, exige qu'on mette à sa disposition une place d'exercice équivalente. Des pourparlers sont engagés avec plusieurs propriétaires pour trouver le terrain de remplacement réclamé par la SFG. Ainsi, dès que la commune de Porrentruy aura mis le terrain à disposition, le moment sera venu de se présenter devant la DIP pour lui demander de réaliser le vœu exprimé par le dernier congrès SPJ.

Le prochain congrès pédagogique jurassien aura lieu en 1960 à Saignelégier. Le comité central actuel, chargé de l'organiser, a invité les sections à faire part de leurs suggestions en ce qui concerne le thème du congrès. Voici les propositions des sections :

1. Section des Franches-Montagnes : « L'école et le problème des loisirs ».
2. Section de Delémont : a) « Introduction des publics-relations à l'école » ; b) « Améliorations à apporter aux études faites dans les EN. Unification intercantonale des systèmes d'étude et des brevets délivrés. »
3. Section de Porrentruy : « Une école populaire meilleure par l'affranchissement du corps enseignant. »
4. Section de Courtelary : « Ecole et orientation professionnelle. »

D'autre part, la SIB voudrait que les sections jurassiennes examinent la question de « La prolongation des études normaliennes à cinq ans ».

Le choix du comité général s'est porté sur le thème proposé par la section de Courtelary, « Ecole et orientation professionnelle », avec mission aux rapporteurs d'inclure dans le sujet étudié le problème de l'« Introduction des publics-relations à l'école ».

Le projet 2 b) sera transmis au comité SPR pour étude.

En ce qui concerne la prolongation des études à l'EN, ce sujet sera étudié par les sections qui devront simplement répondre au questionnaire mis en circulation.

L'action en faveur du foyer d'enfants handicapés du Rossfeld bat son plein. De nombreux collègues ont déjà envoyé leur contribution. Il est suggéré d'inviter la SIB à prendre la chose en main en faisant parvenir à chaque membre un bulletin de versement avec une courte annotation.

Le président clôt la longue liste des tractanda en disant sa satisfaction de voir, sur sa demande, le Jura représenté aux cours organisés par l'UNESCO. M. Rebetez, notre représentant au cours sur l'enseignement de l'histoire, révèle que, parmi tous les ouvrages présentés pour cet enseignement, ceux qui sont utilisés en Suisse romande sont parmi les meilleurs.

Il est encore décidé d'entreprendre des démarches auprès des directeurs des écoles secondaires pour que ceux-ci encouragent leurs meilleurs élèves à se présenter aux examens d'entrée à l'EN. La SPJ fera paraître dans la presse jurassienne quelques articles en faveur d'une plus nombreuse participation à ces examens.

Il est près de 18 heures lorsque le président, en remerciant chacun de l'intérêt témoigné lors des débats, déclare cette laborieuse séance levée.

Il appartient alors à Mlle Maître, notre caissière, de convier les participants à une légère collation. Le bon vin et les cafés-liqueurs qui accompagnent ce petit supplément au programme sont si appréciés que l'assemblée reconnaissante lui décerne d'emblée le titre combien mérité de « trésorière », une trésorière qui, d'ailleurs, est un véritable trésor, s'empresse d'ajouter un directeur fort galant.

M. P.

Cours de photographie

Les habitants de l'industrielle cité de Moutier ont dû se demander ces jours derniers si une personnalité importante n'avait pas élu domicile dans les murs de leur ville.

En effet, tôt le matin et jusqu'à la tombée de la nuit, des chasseurs d'images, le Leica vissé au creux de l'estomac, le téléobjectif menaçant, parcouraient les rues à la recherche d'on ne savait quoi. Si un autoch-

tone avait eu l'idée de filer ces reporters, il les aurait vus, leur moisson terminée, se diriger vers l'élégant et moderne collège secondaire, pénétrer dans un de ses locaux spacieux, retirer fébrilement de leur appareil un film qu'ils espéraient impressionné, le développer dans une préparation savamment dosée. Si notre curieux avait poussé plus loin son incursion, il aurait surpris, dans des laboratoires bien aménagés, d'autres personnages, la blouse blanche et le geste précis, en train de se livrer à de mystérieuses opérations. D'où venaient ces gens et que faisaient-ils ?

C'était tout simplement des membres du corps enseignant, transformés pour cinq jours en apprentis photographes. Sous l'experte direction de M. Marcel Farron, maître secondaire à Tavannes, ils passaient les plus beaux jours de leurs vacances d'automne enfermés dans une chambre noire.

Organisé par l'active société jurassienne de Travail manuel et de réforme scolaire, le cours de photographie a rassemblé 15 participants. Pendant cinq jours, du 6 au 10 octobre, ils se sont familiarisés avec le grand-angle et le flash électronique. Ils ont appris à photographier, à développer et à agrandir. Ils ont même pénétré dans le domaine complexe de la microphotographie. Ils ont confectionné des diapositives qui serviront à leur enseignement. Alors qu'avant ils rougissaient quand on leur parlait de diaphragme, de temps de pose et de profondeur de champ, ces notions n'ont maintenant plus de secrets pour eux.

Ce n'est pas en cinq jours que l'on devient photographe, et les participants ne sont pas prêts à concurrencer les photographes professionnels. Ce n'est heureusement pas le but d'un tel cours. Les éducateurs, qui consacrent à leur perfectionnement une partie de leurs loisirs, désirent simplement approfondir leurs connaissances, disposer d'un outil qui leur permettra de faire connaître à leurs élèves la nature, ses beautés et ses secrets.

L'école doit s'adapter aux exigences de la technique moderne. C'est en utilisant au mieux les méthodes nouvelles qu'elle demeurera vivante.

Un merci tout particulier à notre camarade Marcel Farron pour l'ambiance de travail et de détente qu'il sut créer, pour son inlassable patience, son dévouement et son immense talent.

DIVERS

Communiqué

Les articles de notre collègue F. Perret (en magie « Najaros ») traitant de mathématiques spéciales et amusantes, parus il y a quelques mois, ont trouvé passablement d'échos. A la demande de beaucoup d'intéressés, l'auteur desdits articles a promis à Chabloc de fournir une nouvelle série qui, le cas échéant, pourrait avec la première faire l'objet d'une brochure de la guilde SPR.

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

Publication des cours d'hiver 1958

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant :

Cours centraux :

Deux cours centraux de ski du 12 au 14 décembre à Piz Sol et à la Petite Scheidegg ;

un cours central de patinage du 21 au 23 novembre à Bâle.

Participation : les chefs de cours de la SSMG et leurs remplaçants, les chefs cantonaux des cours d'hiver désignés par les départements cantonaux de l'instruction publique. Les participants sont commandés directement par la SSMG et reçoivent les indemnités prévues.

Cours pour le corps enseignant :

a) Cours de ski du 26 au 31 décembre 1958.

1. Les Diablerets.
2. Les Monts-Chevreuils (un des groupes du cours formera la classe préparatoire pour le brevet d'IS).
3. Grindelwald.
4. Stoos.
5. Mürren.

6. Schwefelbergbad (ce cours comprendra une classe de skieurs débutants).
7. Airolo (20 places seront réservées à ce cours pour les maîtres du canton du Tessin).
8. Iltios. Cours préparatoire pour la Suisse allemande au brevet d'instructeur de ski. Le cours est obligatoire pour les candidats au cours du brevet d'instructeur de ski qui aura lieu au printemps 1959. Les exigences à ce cours préparatoire sont très grandes. Les participants doivent être de très bons skieurs connaissant les différentes disciplines du ski et capables de skier dans la neige profonde.
- b) Cours pour la *gymnastique en hiver* à Sörenberg, du 26 au 31 décembre 1958. — Ce cours a pour but de préparer les maîtres à l'enseignement de la gymnastique en plein air en hiver. Programme : ski, leçons en plein air, jeux dans le terrain, leçons avec luges, après-midi sportifs.
- c) Cours de *patinage* du 26 au 31 décembre 1958.
1. Lausanne (pour la Suisse romande).
 2. Bâle.
 3. Winterthour.

Remarques : les cours de ski, de gymnastique en hiver, de patinage sont destinés aux membres du corps enseignant en fonction qui enseignent le ski, la gymnastique en hiver, le patinage ou participent à la direction de camps d'hiver. Toute inscription doit être accompagnée d'une attestation des autorités scolaires certifiant les renseignements ci-dessus. On ne peut

s'inscrire qu'au cours le plus proche du lieu où l'on enseigne.

Indemnités : 5 indemnités journalières de Fr. 8.—, 5 indemnités de nuit de Fr. 5.— et le remboursement des frais de voyage du trajet le plus court, du lieu où l'on enseigne au lieu du cours.

Inscriptions : les collègues désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription à Max Reinmann, maître de gymnastique, Hofwil (Berne) et la lui retourner dûment remplie jusqu'au 15 novembre.

Les collègues dont les inscriptions seront incomplètes ou tardives seront refusés aux cours. Le choix des participants tiendra compte du lieu où l'on enseigne, des cours d'hiver déjà suivis, de la participation à des camps de ski.

Tous les collègues inscrits recevront une réponse au début du mois de décembre. Nous les prions ainsi de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Pour la Commission technique de la SSMG
Le président : *N. Yersin*.

Perle

Tonton a assisté à l'exécution de Mercure, le cochon du voisin. Il a même eu le plaisir de rapporter à sa maman un bon morceau de saucisse à rôtir. On s'est régale ce jour-là à la maison. Mais Tonton a un mot de regret : « C'est dommage qu'on ait tué Mercure, parce qu'à présent il ne fera plus de saucisse. »

M. Matter.



La bonne adresse pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

HALLE MEUBLES: TERREAUX 15

au bord du trottoir

face à l'Esplanade des Terreaux

Weith
RUE DE BOURG LAUSANNE

TRICOTAGES ET SOUS-VÊTEMENTS DE QUALITÉ

Envoyez à choix

PIANO A QUEUE

Magnifique instrument de professionnel, en parfait état, belle sonorité, palissandre, à vendre, cause départ à l'étranger. Possibilités d'arrangements. — Ecrire sous chiffre PT 19194 L à Publicitas Lausanne.

MANGEZ MIEUX

PATES "Bouts Verts"
La Timbale Extra

avec timbres TINTIN